



LAITERIE DE SAINT MALO rappelle yaourt sucré



- Noms des modèles ou références concernés : yaourt sucré marque MALO conditionnement pot carton
- Marque : MALO
- GTIN 3278692211142 Lot DLC 11/07/2022 Date limite de consommation 11/07/2022
- Conditionnements : Conditionnement UVC pot carton 4x125g
- Date début/fin de commercialisation : du 08/06/2022 au 11/07/2022
- Température de conservation : Produit à conserver au réfrigérateur
- Marque de salubrité : FR 35.288.001 CE
- Zone géographique de vente : France entière
- Distributeurs : INTERMARCHE-LOGIDIS-MONOPRIX-LECLERC-SYSTEME U-CARREFOUR-TEAM OUEST-AUCHAN-CASINO-MON POTAGER GOURMAND-METRO-PRO A PRO

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : Suspicion contamination germe entérobactérie
- Risques encourus par le consommateur : Escherichia coli

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
Les Escherichia coli peuvent entraîner dans les 3 jours qui suivent la consommation, des gastro-entérites marquées par des douleurs abdominales et des diarrhées (éventuellement accompagnées de sang), accompagnées ou non de fièvre. Les personnes qui auraient consommé les produits mentionnés ci-dessus et qui présenteraient ce type de symptômes sont invitées à consulter sans délai leur médecin traitant en lui signalant cette consommation et la nature du germe contaminant.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : Remboursement.
- Date de fin de la procédure de rappel : lundi 11 juillet 2022

CONTACT

- Numéro de contact : 0299211100
- Informations complémentaires publiques : Parce que la sécurité et la satisfaction de nos consommateurs sont nos priorités, par mesure de précaution, MALO procède à un rappel VOLONTAIRE.

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre